

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 02/04/2026			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <i>Séance du Conseil Municipal du 15/04/2026</i>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, LAINEY Pierre, BOSSAERT Alexina, ORLANDO Dominique, NALINE Stefanie, CHANAT Arthur, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, GOUBERT Fanny, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, ESSEUL Eric, LANOT Céline, MERCADAL Marie, PATRICE Alexandre, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, FAVRE Julien, MARCHETTI Xaviera, Jean-Luc COMBE, LABERTRANDIE Lydia			
<b>Membres ayant donné pouvoir :</b> ZAURIN Rose-Marie à PREVOT Isabelle BENRAMDANE Najia à ESSEUL Eric FELIX Erwan à GOUBERT Fanny BOSQUILLON Christophe à FAVRE Julien			
<b>Membres excusés :</b> RODIN Ludovic, CAIRO Leïla			
Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, présente le projet de Compte Financier Unique pour l'année 2025 contenu dans la note de présentation jointe.

L'exercice budgétaire a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2026 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Provisoirement présidé par Madame Charlyne PECULIER, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

- ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 et ses résultats comme suit :

### RESULTAT BUDGETAIRE 2025

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>4 068 380,90€</b>	<b>-1 614 630,38</b>	<b>2 453 750,52€</b>
<b>EXERCICE 2025</b>			
RECETTES	16 799 509,87 €	5 707 638,95 €	22 507 148,82 €
DEPENSES	14 988 296,62 €	6 164 955,31 €	21 153 251,93 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 811 213,25 €</b>	<b>-457 316,36 €</b>	<b>1 353 896,89 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>	<b>5 879 594,15 €</b>	<b>-2 071 946,74 €</b>	<b>3 807 647,41 €</b>
R.A.R. dépenses		2 708 905,56 €	2 708 905,56 €
R.A.R. recettes		2 477 951,74 €	2 477 951,74 €
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>5 879 594,15 €</b>	<b>-2 302 903,56 €</b>	<b>3 576 690,59 €</b>

- DECLARE que le Compte Financier Unique pour l'année 2025 est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve.

- INVITE Monsieur le Maire à signer le Compte Financier Unique 2025.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés.**

**Ont voté CONTRE : Julien FAVRE, Xaviera MARCHETTI, Jean-Luc COMBE, Lydia LABERTRANDIE, Christophe BOSQUILLON.**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET